

— Madame Christina Vigna, directrice de la Francophonie et de la Solidarité internationale, ministre des Relations internationales et de la Francophonie;

QUE les délégations officielles du Québec à la XVI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage et à la 32^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie aient pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65793

Gouvernement du Québec

Décret 997-2016, 11 novembre 2016

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la 22^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra du 7 au 18 novembre 2016

ATTENDU QUE la 22^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se tiendra du 7 au 18 novembre 2016 à Marrakech, au Maroc;

ATTENDU QUE les sujets inscrits à l'ordre du jour de cette conférence intéressent et concernent le Québec, et qu'il y a lieu de ce fait d'y participer pour renforcer et mettre en évidence, sur la scène internationale, les orientations et les actions québécoises en matière de changements climatiques;

ATTENDU QU'il convient de constituer une délégation officielle pour y représenter le Québec;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement et que nul ne peut, lors d'une telle conférence ou réunion, prendre position au nom du gouvernement s'il n'a reçu un mandat exprès à cet effet du ministre;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

QUE le premier ministre, monsieur Philippe Couillard, dirige la délégation officielle du Québec à la 22^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra du 7 au 18 novembre 2016;

QUE la délégation officielle du Québec soit composée, outre le premier ministre, de :

— Monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

— Madame Johanne Whittom, directrice de cabinet associée et conseillère principale, cabinet du premier ministre;

— Monsieur Harold Fortin, directeur des communications et porte-parole du premier ministre, cabinet du premier ministre;

— Madame Émilie Simard, attachée de presse, cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

— Madame Geneviève Moisan, sous-ministre adjointe à la lutte contre les changements climatiques, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

— Monsieur Éric Théroux, sous-ministre adjoint aux politiques et affaires francophones et multilatérales, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

QUE la délégation officielle du Québec à la 22^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65794